

C.C.A.S.



(VAUCLUSE)

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

SEANCE DU 3 AVRIL 2024

N° 2024.11

Objet :
Approbation du Compte de Gestion 2023 du
CCAS

Affiché le :

Votes : 8
Pour : 8
Contre : 0
Abstention : 0

L'an deux mille vingt-quatre, le trois avril à 15h00, le Conseil d'Administration convoqué le 18 mars, s'est réuni à la Résidence Autonomie F. Rustin, sous la Présidence de Madame ARNAUD-DELOY ;

ETAIENT PRESENTS :

Véronique ARNAUD-DELOY, Patrick ESPITALIER, Gaël BELLEC, Hervé DOMINIAK, Céline RIGOUARD, Michèle MAMBERT

ABSENTS EXCUSES :

Gaëlle LETTERON (procuration donnée à Gaël BELLEC), Isabelle TAILLIER, Elhadji NDIOUR (procuration donnée à Patrick ESPITALIER)

ABSENTS :

Alain DESRUES, Valérie BUISINE.

Secrétaire de séance : Ingrid HARSCOET, Directrice du CCAS.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'instruction budgétaire M57 ;

Vu le débat d'orientation budgétaire mené en séance du Conseil d'Administration du 21 Février 2024 ;

Après s'être assuré que le comptable public :

1. A repris dans ses écritures :
 - ✓ Le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2023,
 - ✓ Celui de tous les titres de recettes émis,
 - ✓ Celui de tous les mandats de paiement ordonnancés,
2. A procédé à toutes les opérations d'ordre qui lui ont été prescrites de passer dans ses écritures.

Considérant, que le document est consultable au service des finances de la ville d'Apt,

**LE CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS D'APT
OUÏ L'EXPOSÉ DÉLIBÈRE A L'UNANIMITÉ**

Déclare que le Compte de Gestion dressé pour l'exercice 2023 par le Comptable, visé et certifié conforme par l'Ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part ;

Approuve le compte de gestion du trésorier municipal pour l'exercice 2023 ;

Autorise Madame la Présidente ou le Vice-Président à signer tout document se rapportant à la cette décision.

Fait et délibéré à APT, les jour, mois et an que ci-dessus

